

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 25 JUIN 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-CINQ JUIN,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président.

**Etaient présents :** Christophe BÉCHU, Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

**Etaient excusés :** William GALLEY, Angelo TOCCO.

**Objet :** Finances – Compte Administratif de l'exercice 2019 – Arrêt des comptes - Affectation du résultat.

Monsieur le Président expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par le CCAS sur une année. Il doit être présenté au Conseil d'Administration dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le Compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de l'établissement public et de vérifier que les dépenses annoncées lors du Budget Primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie du CCAS.

Le Compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice 2019. Il est débattu et est soumis au vote, sous la présidence d'un des membres du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration procède ensuite à l'affectation des résultats.

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le Compte de gestion qui doit exactement concorder avec le Compte administratif.


Considérant que les résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 2020 lors du Conseil d'Administration du 27 février 2020, à l'exception de ceux relatifs aux budgets EHPAD qui répondent désormais aux obligations du cadre comptable de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD),

Considérant que chaque membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a reçu un exemplaire du Compte administratif de l'exercice 2019, accompagné du rapport de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe) qui est venu compléter les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant l'approbation préalable par les membres du Conseil d'Administration, des Comptes de gestion 2019 présentés par Madame la Comptable publique de la Trésorerie Angers Municipale,

Après s'être fait présenter les Comptes administratifs de l'exercice 2019 du Centre Communal d'Action Sociale et avoir entendu les explications de Monsieur Christophe BÉCHU, Président du CCAS, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, sous la présidence de Madame LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, Monsieur Christophe BÉCHU, Président du CCAS ayant quitté momentanément le Conseil d'Administration comme il en est de circonstance lors de l'adoption des Comptes administratifs, à l'unanimité :

- adopte, après examen des comptes présentés dans le rapport de présentation, le Compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes du Centre Communal d'Action Sociale, dont les résultats comptables sont identiques au compte de gestion 2019 de Madame la Comptable publique de la Trésorerie Angers Municipale,
- arrête les comptes 2019,
- affecte les résultats selon la répartition présentée dans le rapport.

  
Christophe BECHU  
Président

## Centre Communal d'Action Sociale d'Angers

Conseil d'Administration du 25 juin 2020

### Approbation du compte administratif 2019

Rapport de présentation

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année écoulée. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes du CCAS. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui rend compte des opérations budgétaires réalisées en dépenses et en recettes, au regard des prévisions, et présente les résultats de l'année qui, cumulés au résultat de l'année antérieure, sont repris au budget de l'année suivante, à l'exception de celui des EHPAD.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées. Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS,
- l'investissement qui engage sur des projets structurants.

La gestion budgétaire du CCAS s'exécute au travers de 12 budgets : un budget principal et 11 budgets annexes. Le budget principal recouvre les activités de pilotage et de gestion de l'établissement, d'action sociale, d'animations seniors et de restauration. Les budgets annexes retracent les dépenses et les recettes des 7 résidences autonomie, du centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC), du soutien à domicile et des 2 EHPAD. Il est établi un compte administratif par budget et un état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) pour les EHPAD. Cette dernière présentation a été introduite par la loi d'adaptation de la société au vieillissement lors de la réforme de la contractualisation et de la tarification des établissements et services médico-sociaux.

Pour rappel, le comptable public établi, de son côté, le compte de gestion, document analogue au compte administratif. Ces 2 documents, dont les montants coïncident, sont soumis au vote du conseil d'administration avant le 30 juin de l'année suivante. Pour chacun des comptes, le vote concerne l'identité de valeurs entre les deux comptes. Pour le compte administratif, s'ajoute le constat de sa présentation, la sincérité des restes à réaliser, et l'arrêt des résultats définitifs.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe) est venu compléter les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il précise : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Ce rapport, dédié à la présentation et à l'approbation des comptes, présente donc les informations essentielles et les évolutions des comptes administratifs et de l'ERRD 2019.

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20200625-DEL-2020-040-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2020  
Date de réception préfecture : 02/07/2020

# I. LE COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

## 1. Rappel des orientations budgétaires 2019

Le compte administratif qui vous est présenté, a été réalisé sur la base des grandes orientations arrêtées lors de la séance du Conseil d'Administration du 28 février 2019 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

En 2019, le CCAS d'Angers s'est attaché à mettre en œuvre les orientations suivantes :

- ➔ **Préserver un service public de qualité et une situation financière saine du CCAS**, en maintenant les efforts de gestion au service des priorités des Angevins,
- ➔ **Garantir et améliorer un niveau de qualité optimum des services et une tarification accessible**, en mobilisant la capacité d'invention et d'innovation du CCAS,
- ➔ **Investir dans les travaux d'entretien régulier du patrimoine et des matériels** pour accompagner les mutations,
- ➔ **Maintenir notre capacité à investir**, en recentrant les investissements courants sur les besoins des publics accompagnés,
- ➔ **Renforcer l'efficacité de l'offre de services et mieux servir le projet de territoire par la mutualisation de services** avec la Ville d'Angers et ALM,
- ➔ **Miser sur la sécurité des usagers et des professionnels et améliorer les conditions de travail des agents**,
- ➔ **Préparer l'avenir en dédiant des moyens à l'innovation, l'agilité, l'évaluation, l'éco-responsabilité et le numérique**,
- ➔ **Promouvoir l'innovation associative et l'engagement citoyen**,
- ➔ **Informier et communiquer auprès des angevins sur l'offre de service renouvelée.**

## 2. Les mouvements budgétaires

Le compte administratif du CCAS se présente en deux sections : la section d'investissement et celle de fonctionnement et se décompose en « opérations réelles » et en « opérations d'ordre ».

Les opérations réelles correspondent à des entrées et sorties effectives de fonds. Les opérations d'ordre sont des écritures purement comptables mais obligatoires. Elles permettent cependant d'assurer la transparence et la sincérité des comptes.

En ce qui concerne les mouvements budgétaires pour l'exercice 2019, les résultats consolidés s'établissent de la façon suivante :

Section	Recettes	Dépenses	Report 2018	Résultat 2019
<b>Investissement</b> (hors EHPAD)	1 470 611	1 866 892	1 662 648	1 266 367
<b>Fonctionnement</b>	38 064 619	39 467 982	5 327 188	3 923 825
<b>Total</b>	39 535 229	41 334 874	6 989 836	5 190 192

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20200625-DEL-2020-040-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2020  
Date de réception préfecture : 02/07/2020

**Pour la section d'investissement**, l'analyse des mouvements de dépenses et de recettes 2019 fait apparaître, pour l'ensemble des budgets (hors EHPAD), un niveau de dépenses de 1 867 K€ et un niveau de recettes de 1 471 k€, hors résultat antérieur reporté, soit **un déficit de 397 k€ pour l'exercice 2019**.

Ce dernier est compensé par la reprise de l'excédent reporté 2018 à hauteur de 1 663 k€, ce qui porte le résultat 2019 total à un excédent de 1 266 k€ inscrit dans les prévisions budgétaires 2020. Les résultats pour les différents budgets annexes sont détaillés à l'annexe 1 et 2.

S'agissant des budgets des EHPAD G. birgé et C. Geoffray répondant au cadre budgétaire de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD), il convient de noter que conformément à l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'EPRD des établissements et services médico-sociaux publics gérés en M22, la notion de résultat d'investissement disparaît. En effet, l'architecture budgétaire des comptes d'investissement est désormais composée de telle sorte que les dépenses d'investissement sont financées d'une part, par la capacité d'autofinancement (CAF) (non budgétaire) et d'autre part, par des recettes dédiées exclusivement aux investissements. Cette modification entraîne une lecture différente du budget d'investissement qui exclut la constatation d'un résultat à affecter.

**Pour la section de fonctionnement**, l'analyse des mouvements de dépenses et de recettes 2019, fait apparaître pour l'ensemble des budgets (y compris EHPAD), un niveau de dépenses de 39 468 K€ et un niveau de recettes de 38 065 K€, hors résultat antérieur reporté, soit **un déficit de 1 403 k€ pour 2019**.

Le déficit de fonctionnement se répartit par budget ainsi que suit :

- ➔ Budget principal : déficit de - 11 k€,
- ➔ Budgets annexes (hors EHPAD) : excédent de + 38 k€,
- ➔ ERRD des EHPAD : déficit de - 1 430 k€.

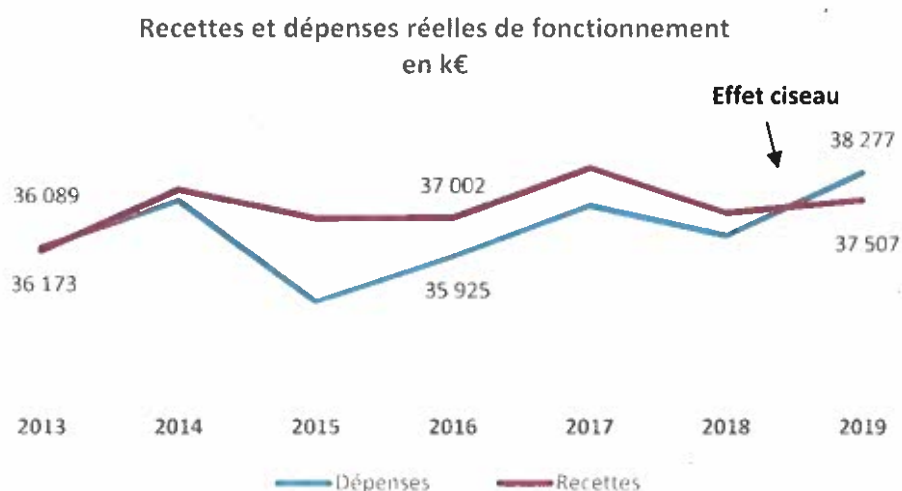
Pour le budget principal et les budgets annexes hors EHPAD, à ce résultat annuel s'ajoute la reprise de l'excédent reporté 2018, soit 4 931 k€ portant le résultat reporté 2019 à 4 958 k€.

Pour les EHPAD, le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2018 était excédentaire de 396 k€. En lui ajoutant le résultat déficitaire 2019, soit -1 430 k€, le résultat cumulé présente un déficit de - 1 034 k€.

## **II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement du CCAS (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotation aux amortissements...), et toutes les recettes que le CCAS peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, de dotations de différents organismes dont la subvention de la ville d'Angers ainsi que des reprises de subventions d'investissement, sur provisions et amortissements...). Les dépenses et les recettes sont détaillées à l'annexe 3 et 4.

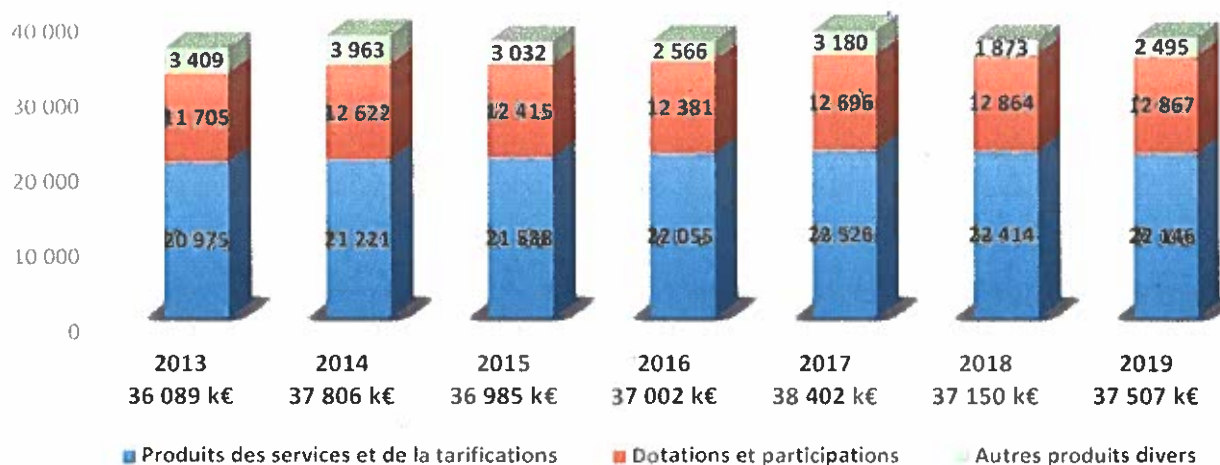
Par ailleurs, le gestion multi-budgétaire induit des dépenses et des recettes internes entre budgets dont la subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes (hors EHPAD).



A compter de 2019, le montant des charges a augmenté plus vite que les produits. Cette évolution induit une baisse du résultat et l'amorce d'un effet ciseau. La modernisation de l'offre de services du CCAS et les efforts de gestion depuis 2014 ont permis de retarder cet effet constaté en 2013.

## 1. Les recettes réelles de fonctionnement

**Evolution des recettes réelles en k€**



**Les recettes de l'exercice 2019 augmentent de 0,96 % par rapport à 2018.** Cette progression est supérieure à l'évolution constatée sur l'ensemble de la période 2013 à 2019. En six ans, les produits ont évolué chaque année en moyenne de + 0,69 % (+ 3,93 % au total sur la période 2013 à 2019). Ce rythme moyen résulte principalement de la dynamique des dotations et participations évoluant de +1,64 % en moyenne (+ 9,93 % sur la période 2013 à 2019).

Les dotations représentent 34,30% des recettes réelles. Elles sont principalement composées de la subvention d'équilibre versée par la Ville d'Angers qui s'élève à 12 500 k€ en 2019, identique à 2018.

Les produits des services et la tarification constituent en 2019 la part la plus importante des ressources (59,04 %). Les recettes diminuent de 1,19 % par rapport à 2018 (- 268 k€). Elles évoluent de + 0,92 % en moyenne chaque année entre 2013 et 2019, (+ 5,58% au total sur la période 2013 à 2019). Cette augmentation contenue reflète la volonté du CCAS de garder une tarification accessible.

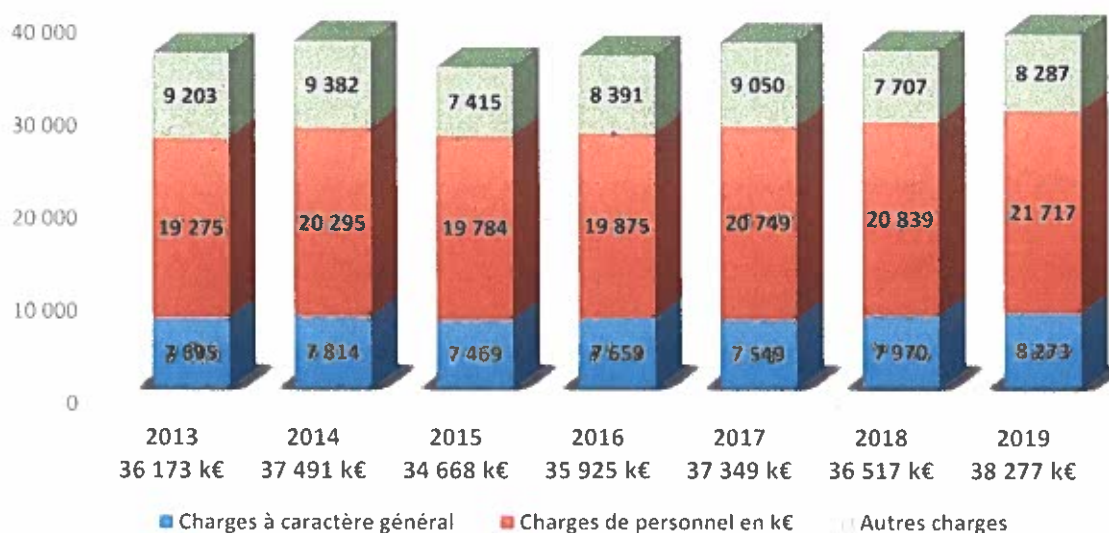
Enfin, les autres produits divers composés essentiellement de produits exceptionnels présentent une progression significative de +33,17 %, soit + 622 k€. L'évolution entre 2018 et 2019 s'explique d'une part par l'augmentation des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes des résidences autonomie (+ 354 k€) et d'autre part par le remboursement de 105 k€ de cotisations trop versées constaté lors du contrôle de l'URSSAF qui s'est déroulé en 2019. Enfin, la modification de la comptabilisation des amortissements des subventions reçues conduit à augmenter de façon artificielle les recettes réelles des EHPAD de 135 k€. En effet, ces recettes étaient comptabilisées les années précédentes en opération d'ordre et par conséquent non traitées dans ce rapport.

Il est à noter également que l'augmentation des autres produits fait suite à une baisse importante constatée entre 2017 et 2018 de 1 307 k€. Pour mémoire, les budgets des EHPAD ont bénéficié en 2017 d'une subvention exceptionnelle du budget principal afin de les doter d'une trésorerie suffisante pour absorber les déficits structurels constatés et à venir.

En effet, la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui s'est opérée en 2018 a conduit à un changement de cadre budgétaire. La modification des règles comptables (État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses - EPRD), n'autorise plus le versement de subvention d'équilibre aux budgets annexes des EHPAD. Il était donc nécessaire de doter les budgets des EHPAD d'un fond de roulement avant qu'ils ne changent de régime financier. Depuis 2018, cette subvention exceptionnelle n'a donc pas été reconduite.

## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

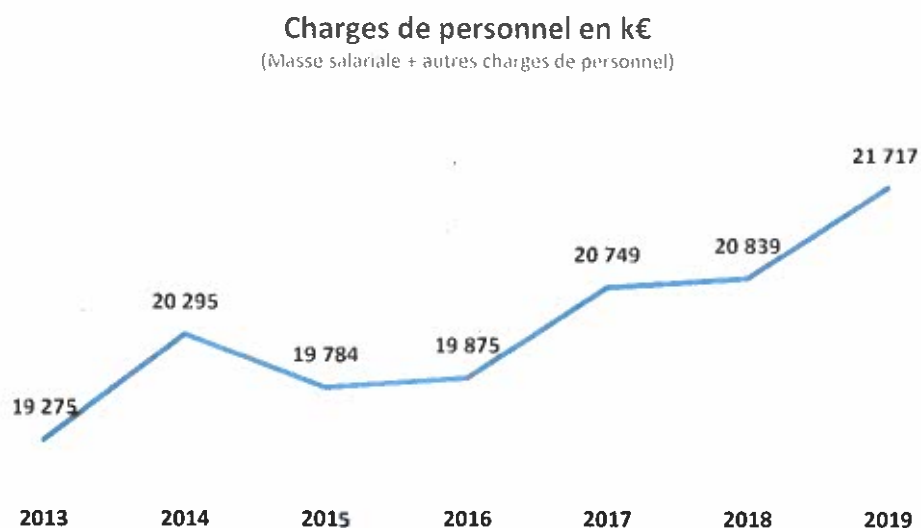
Evolution des dépenses réelles en k€



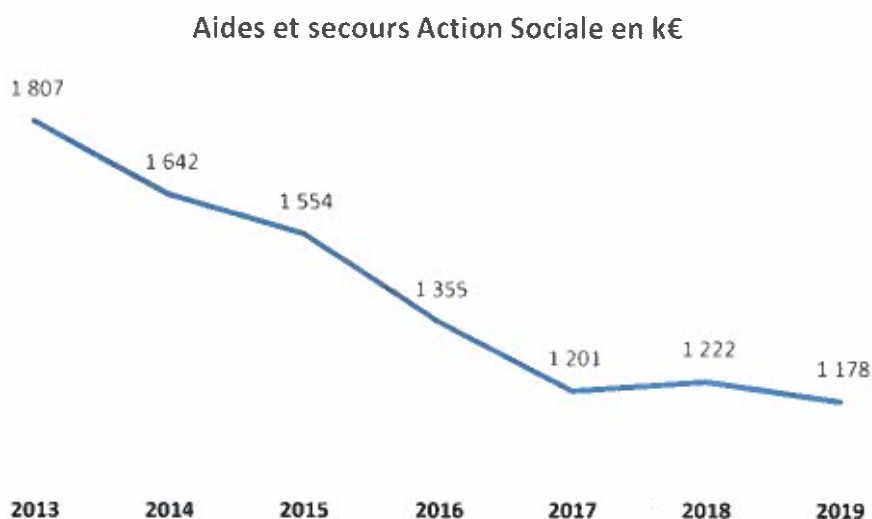
**En 2019, les dépenses de l'exercice 2019 augmentent de 4,82 % par rapport à 2018, soit + 1760 k€.** Depuis 2013, et malgré les années 2015 et 2018 marquées par un niveau de dépenses suivant le rythme d'évolution des recettes, le CCAS a vu augmenter ses dépenses réelles de 5,82 %. Cette progression générale masque une diminution de près de 10 % des « Autres charges » depuis 2013, constituée pour partie des dépenses d'aide sociale facultative. Cette dernière est neutralisée par la progression des « Charges à caractère général » (+7,52%) et des « Charges de personnel » (+12,67%).

Les charges à caractère général augmentent de 3,80 % (+ 303 k€), alors que l'évolution en moyenne annuelle sur la période de 2013 à 2018 est de + 1,27 %.

Les charges de personnel représentent en 2019, 56,74 % de l'ensemble des dépenses de gestion (contre 57,07% en 2018). Elles progressent de + 4,21 % (878 k€) par rapport à 2018 pour atteindre 21 717 k€. Les EHPAD contribuent à hauteur de 714 k€ à cette évolution, soit 81,32 %.



Les autres charges se composent des comptes 65 « Autres charges de gestion courante » qui comprennent les aides sociales et les secours et les subventions versées aux associations, 67 « Charges exceptionnelles » du budget principal et du groupe 3 « Dépenses afférentes à la structure » des budgets annexes augmentent de 7,52 % (+ 580 k€). Cette évolution s'explique principalement par la diminution des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes et notamment la subvention exceptionnelle versée au EHPAD comme expliqué en fin de chapitre traitant des recettes réelles. Les dépenses d'aide sociale sont entre 2018 et 2019 en diminution de 3,6% (-44 k€). Elles sont par ailleurs détaillées à l'annexe 5.



### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comporte principalement en dépenses les charges engagées pour la réalisation du programme d'équipement et en recettes les dotations et subventions d'investissement et les emprunts. Sur ce dernier point, le CCAS n'a plus d'emprunt en cours depuis 2018. Les dépenses et les recettes d'investissement sont détaillées à l'annexe 3 et 4.



Le programme annuel d'équipement du CCAS se décline en 5 orientations :

- ➔ Préserver et valoriser durablement le patrimoine,
- ➔ Sécuriser et rendre accessible les équipements,
- ➔ Etre mobile et connecté,
- ➔ Miser sur la qualité des environnements de travail,
- ➔ Investir dans des projets structurants.

Le niveau de réalisation du programme annuel d'équipement du CCAS s'élève à 1 344 995 €. Par rapport à 2018 (1 010 k€), il augmente de 335 k€, soit + 33%.

L'année 2019, avec le début des travaux de rénovation de la résidence autonomie Bellefontaine, le renouvellement de vélos et véhicules électriques, l'achat de vélos connectés pour les résidences autonomie et la réalisation du programme AD'AP (agenda d'accessibilité programmé) sur deux établissements recevant du public, constate un niveau élevé d'investissement. Le CCAS poursuit sa politique d'entretien du patrimoine et de renouvellement de ses équipements concourant à l'amélioration du cadre de vie des angevins accueillis et des conditions de travail des agents.

Le financement du programme d'équipement a été autofinancé à 90%. Le CCAS a par ailleurs reçu une subvention de 100 k€ de la Ville d'Angers et 6,4 k€ de subvention du département dans le cadre de la procédure d'appel à projets.

## IV. LES RESULTATS

### 1. Les résultats cumulés

Les résultats cumulés se répartissent, dans le cadre des instructions M14 pour le budget principal et M22 pour les budgets annexes, comme suit :

#### Section d'investissement (hors EHPAD) :

▪ Budget principal	1 221 512,46 €
▪ Budgets annexes	44 854,17 €
<b>Total</b>	<b>1 266 366,63 €</b>

#### Section de fonctionnement :

▪ Budget principal	4 740 988,11 €
▪ Budgets annexes hors EHPAD	216 371,23 €
▪ Budgets annexes EHPAD	-1 033 534,44 €
<b>Total</b>	<b>3 923 824,90 €</b>

### 2. L'affectation du résultat

**Pour la section de fonctionnement.** Les soldes d'exécution positifs de la section de fonctionnement sont repris en section de fonctionnement du budget primitif 2020 pour financer les dépenses d'exploitation. Les soldes négatifs sont couverts par la reprise du résultat excédentaire antérieur cumulé. Les résultats des budgets principal et annexes (hors EHPAD) sont affectés selon la décision du conseil d'administration à l'excédent reporté pour les montants comme suit :

Accusé de réception en préfecture 049-264901158-20200625-DEL-2020-040-DE Date de télétransmission : 02/07/2020 Date de réception préfecture : 02/07/2020
---

Section	Ecritures 2019		Résultat 2019 (hors résultat antérieur reporté)	Résultat antérieur reporté	Résultat total affecté au budget 2020
	Fonctionnement	Recettes			
<b>Budget Principal</b>	17 370 355,70	17 381 619,28	-11 263,58	4 752 251,69	<b>4 740 988,11</b>
Belle Beille	758 751,57	758 751,57	0,00	0,00	0,00
Bellefontaine	831 585,98	835 086,70	-3 500,72	3 500,72	0,00
Bordillon	1 082 173,31	1 082 173,31	0,00	0,00	0,00
CLIC	312 550,67	312 550,67	0,00	0,00	0,00
Les Justices	900 434,46	902 433,09	-1 998,63	60 711,05	<b>58 712,42</b>
Monplaisir	1 378 042,73	1 378 042,73	0,00	0,00	0,00
Roseraie	1 341 078,93	1 341 078,93	0,00	0,00	0,00
St Michel	888 927,30	845 781,33	43 145,97	114 512,84	<b>157 658,81</b>
SSAD	6 075 679,64	6 075 679,64	0,00	0,00	0,00
Birgé	3 204 378,33	3 878 687,95	-674 309,62	189 213,09	<b>-485 096,53</b>
Geoffray	3 920 659,99	4 676 096,45	-755 436,46	206 998,55	<b>-548 437,91</b>
<b>Total</b>	<b>38 064 618,61</b>	<b>39 467 981,65</b>	<b>-1 403 363,04</b>	<b>5 327 187,94</b>	<b>3 923 824,90</b>

Pour les budgets des EHPAD, avec la mise en place de l'EPRD, la notion de résultat antérieur reporté disparaît au profit d'écritures non budgétaires. Ainsi, le résultat déficitaire des résidences Birgé et Geoffray est en partie couvert dans la comptabilité du comptable par l'excédent reporté de 2018, qui s'élève à 189 213,09 € pour Birgé et 206 998,55 € pour Geoffray. Par conséquent, le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2019 est arrêté à -485 096,53 € pour Birgé et -548 437,91 € pour Geoffray.

**Pour la section d'investissement.** Les soldes d'exécution positifs de la section d'investissement sont repris en section d'investissement du budget primitif 2020 pour financer le plan annuel d'investissement. Les soldes négatifs sont couverts par la reprise du résultat excédentaire antérieur cumulé pour les budgets annexes. Il concerne les budgets suivants :

Section	Ecritures 2019		Résultat 2019 (hors résultat antérieur reporté)	Résultat antérieur reporté	Résultat total affecté au budget 2020
	Investissement	Recettes			
<b>Budget Principal</b>	899 507,92	1 254 055,95	-354 548,03	1 576 060,49	<b>1 221 512,46</b>
Belle Beille	51 403,39	59 732,27	-8 328,88	22 884,89	<b>14 556,01</b>
Bellefontaine	114 442,05	114 442,05	0,00	0,00	0,00
Bordillon	116 520,92	116 520,92	0,00	0,00	0,00
CLIC	1 266,71	1 076,82	189,89	3 703,70	<b>3 893,59</b>
Les Justices	90 312,60	90 312,60	0,00	0,00	0,00
Monplaisir	36 050,54	51 882,70	-15 832,16	23 075,14	<b>7 242,98</b>
Roseraie	48 813,65	58 643,53	-9 829,88	28 991,47	<b>19 161,59</b>
St Michel	87 682,77	95 615,29	-7 932,52	7 932,52	0,00
SSAD	24 610,18	24 610,18	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 470 610,73</b>	<b>1 866 892,31</b>	<b>-396 281,58</b>	<b>1 662 648,21</b>	<b>1 266 366,63</b>

Pour les budgets des EHPAD soumis au cadre budgétaire de l'EPRD, il est à nouveau précisé que la notion de résultat d'investissement disparaît. Il n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la capacité d'autofinancement (CAF), alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20200625-DEL-2020-040-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2020  
Date de réception préfecture : 02/07/2020

**Centre Communal d'Action Sociale  
Budget principal + Budgets annexes  
Compte Administratif et ERRD 2019**

**CCAS Angers Budget Principal**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>			
Mouvements d'ordre	752 837,06	292 097,80	
Mouvements réels	16 628 782,22	17 078 257,90	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>17 381 619,28</b>	<b>17 370 355,70</b>	<b>- 11 263,58</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b>			
Mouvements d'ordre	292 097,80	752 837,06	
Mouvements réels	961 958,15	146 670,86	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>1 254 055,95</b>	<b>899 507,92</b>	<b>- 354 548,03</b>
<b>Total</b>	<b>18 635 675,23</b>	<b>18 269 863,62</b>	<b>- 365 811,61</b>

**CCAS budget annexe résidence Belle Beille**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>			
Mouvements d'ordre	45 446,84	34 670,68	
Mouvements réels	713 304,73	724 080,89	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>758 751,57</b>	<b>758 751,57</b>	<b>,00</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b>			
Mouvements d'ordre	34 670,68	45 446,84	
Mouvements réels	25 061,59	5 956,55	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>59 732,27</b>	<b>51 403,39</b>	<b>- 8 328,88</b>
<b>Total</b>	<b>818 483,84</b>	<b>810 154,96</b>	<b>- 8 328,88</b>

**Centre Communal d'Action Sociale  
Budget principal + Budgets annexes  
Compte Administratif et ERRD 2019**

**CCAS budget annexe résidence Bellefontaine**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>			
Mouvements d'ordre	88 840,51	63 404,49	
Mouvements réels	746 246,19	768 181,49	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>835 086,70</b>	<b>831 585,98</b>	<b>- 3 500,72</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b>			
Mouvements d'ordre	63 404,49	88 840,51	
Mouvements réels	51 037,56	25 601,54	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>114 442,05</b>	<b>114 442,05</b>	<b>,00</b>
<b>Total</b>	<b>949 528,75</b>	<b>946 028,03</b>	<b>- 3 500,72</b>

**CCAS budget annexe résidence Bordillon**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>			
Mouvements d'ordre	90 409,85	72 380,97	
Mouvements réels	991 763,46	1 009 792,34	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>1 082 173,31</b>	<b>1 082 173,31</b>	<b>,00</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b>			
Mouvements d'ordre	72 380,97	90 409,85	
Mouvements réels	44 139,95	26 111,07	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>116 520,92</b>	<b>116 520,92</b>	<b>,00</b>
<b>Total</b>	<b>1 198 694,23</b>	<b>1 198 694,23</b>	<b>,00</b>

**Centre Communal d'Action Sociale  
Budget principal + Budgets annexes  
Compte Administratif et ERRD 2019**

**CCAS budget annexe résidence Justices**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>			
Mouvements d'ordre	74 444,68	52 759,65	
Mouvements réels	827 988,41	847 674,81	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>902 433,09</b>	<b>900 434,46</b>	<b>- 1 998,63</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b>			
Mouvements d'ordre	52 759,65	74 444,68	
Mouvements réels	37 552,95	15 867,92	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>90 312,60</b>	<b>90 312,60</b>	<b>,00</b>
<b>Total</b>	<b>992 745,69</b>	<b>990 747,06</b>	<b>- 1 998,63</b>

**CCAS budget annexe résidence Monplaisir**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>			
Mouvements d'ordre	28 208,02	7 390,56	
Mouvements réels	1 349 834,71	1 370 652,17	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>1 378 042,73</b>	<b>1 378 042,73</b>	<b>,00</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b>			
Mouvements d'ordre	7 390,56	28 208,02	
Mouvements réels	44 492,14	7 842,52	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>51 882,70</b>	<b>36 050,54</b>	<b>- 15 832,16</b>
<b>Total</b>	<b>1 429 925,43</b>	<b>1 414 093,27</b>	<b>- 15 832,16</b>

**Centre Communal d'Action Sociale  
Budget principal + Budgets annexes  
Compte Administratif et ERRD 2019**

**CCAS budget annexe résidence Roseraie**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>			
Mouvements d'ordre	32 273,23	708,38	
Mouvements réels	1 308 805,70	1 340 370,55	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>1 341 078,93</b>	<b>1 341 078,93</b>	<b>,00</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b>			
Mouvements d'ordre	708,38	32 273,23	
Mouvements réels	57 935,15	16 540,42	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>58 643,53</b>	<b>48 813,65</b>	<b>- 9 829,88</b>
<b>Total</b>	<b>1 399 722,46</b>	<b>1 389 892,58</b>	<b>- 9 829,88</b>

**CCAS budget annexe résidence Saint Michel**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>			
Mouvements d'ordre	58 624,19	30 923,11	
Mouvements réels	787 157,14	858 004,19	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>845 781,33</b>	<b>888 927,30</b>	<b>43 145,97</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b>			
Mouvements d'ordre	30 923,11	58 624,19	
Mouvements réels	64 692,18	29 058,58	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>95 615,29</b>	<b>87 682,77</b>	<b>- 7 932,52</b>
<b>Total</b>	<b>941 396,62</b>	<b>976 610,07</b>	<b>35 213,45</b>

**Centre Communal d'Action Sociale  
Budget principal + Budgets annexes  
Compte Administratif et ERRD 2019**

**CCAS budget annexe CLIC**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>			
Mouvements d'ordre	1 133,79	0,00	
Mouvements réels	311 416,88	312 550,67	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>312 550,67</b>	<b>312 550,67</b>	<b>,00</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b>			
Mouvements d'ordre	0,00	1 133,79	
Mouvements réels	1 076,82	132,92	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>1 076,82</b>	<b>1 266,71</b>	<b>189,89</b>
<b>Total</b>	<b>313 627,49</b>	<b>313 817,38</b>	<b>189,89</b>

**CCAS budget annexe SSAD**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>			
Mouvements d'ordre	18 717,60	3 259,80	
Mouvements réels	6 056 962,04	6 072 419,84	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>6 075 679,64</b>	<b>6 075 679,64</b>	<b>,00</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b>			
Mouvements d'ordre	3 259,80	18 717,60	
Mouvements réels	21 350,38	5 892,58	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>24 610,18</b>	<b>24 610,18</b>	<b>,00</b>
<b>Total</b>	<b>6 100 289,82</b>	<b>6 100 289,82</b>	<b>,00</b>

**Centre Communal d'Action Sociale  
Budget principal + Budgets annexes  
Compte Administratif et ERRD 2019**

**CCAS budget annexe résidence Birgé**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<u>Section de fonctionnement</u>			
Mouvements réels	3 878 687,95	3 204 378,33	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>3 878 687,95</b>	<b>3 204 378,33</b>	<b>- 674 309,62</b>
<b>Total</b>	<b>3 878 687,95</b>	<b>3 204 378,33</b>	<b>- 674 309,62</b>

**CCAS budget annexe résidence Geoffray**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<u>Section de fonctionnement</u>			
Mouvements réels	4 676 096,45	3 920 659,99	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>4 676 096,45</b>	<b>3 920 659,99</b>	<b>- 755 436,46</b>
<b>Total</b>	<b>4 676 096,45</b>	<b>3 920 659,99</b>	<b>- 755 436,46</b>

**CCAS récapitulatif budgets annexes**

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<u>Section de fonctionnement</u>			
Mouvements d'ordre	438 098,71	265 497,64	
Mouvements réels	21 648 263,66	20 428 765,27	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>22 086 362,37</b>	<b>20 694 262,91</b>	<b>-1 392 099,46</b>
<u>Section d'investissement (hors EHPAD)</u>			
Mouvements d'ordre	265 497,64	438 098,71	
Mouvements réels	347 338,72	133 004,10	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>612 836,36</b>	<b>571 102,81</b>	<b>- 41 733,55</b>
<b>Total</b>	<b>22 699 198,73</b>	<b>21 265 365,72</b>	<b>-1 433 833,01</b>



**Centre Communal d'Action Sociale  
Compte Administratif et ERRD 2019  
Résultat Global  
(hors résultats antérieurs reportés)**

**1 - Budget Principal**

	RECETTES		DÉPENSES		RESULTAT (2)-(4)
	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Prévisions (3)	Réalisations (4)	
<b>Section de fonctionnement</b>					
Mouvements d'ordre	299 000,00	292 097,80	804 323,00	752 837,06	
Mouvements réels	21 428 900,00	17 078 257,90	20 927 900,00	16 628 782,22	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>21 727 900,00</b>	<b>17 370 355,70</b>	<b>21 732 223,00</b>	<b>17 381 619,28</b>	<b>-11 263,58</b>
<b>Section d'investissement</b>					
Mouvements d'ordre	813 553,00	752 837,06	308 230,00	292 097,80	
Mouvements réels	1 718 000,00	146 670,86	2 219 000,00	961 958,15	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>2 531 553,00</b>	<b>899 507,92</b>	<b>2 527 230,00</b>	<b>1 254 055,95</b>	<b>-354 548,03</b>
<b>Total</b>	<b>24 259 453</b>	<b>18 269 863,62</b>	<b>24 259 453</b>	<b>18 635 675,23</b>	<b>-365 811,61</b>

**2 - Budgets annexes hors EHPAD**

	RECETTES		DÉPENSES		RESULTAT (2)-(4)
	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Prévisions (3)	Réalisations (4)	
<b>Section de fonctionnement</b>					
Mouvements d'ordre	267 710,00	265 497,64	450 600,00	438 098,71	
Mouvements réels	13 856 403,00	13 303 726,95	13 673 513,00	13 093 479,26	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>14 124 113,00</b>	<b>13 569 224,59</b>	<b>14 124 113,00</b>	<b>13 531 577,97</b>	<b>37 646,62</b>
<b>Section d'investissement</b>					
Mouvements d'ordre	450 600,00	438 098,71	267 210,00	265 497,64	
Mouvements réels	507 483,00	133 004,10	690 873,00	347 338,72	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>958 083,00</b>	<b>571 102,81</b>	<b>958 083,00</b>	<b>612 836,36</b>	<b>-41 733,55</b>
<b>Total</b>	<b>15 082 196</b>	<b>14 140 327,40</b>	<b>15 082 196</b>	<b>14 144 414,33</b>	<b>-4 086,93</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20200625-DEL-2020-040-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2020  
Date de réception préfecture : 02/07/2020

**Centre Communal d'Action Sociale  
Compte Administratif et ERRD 2019  
Résultat Global  
(hors résultats antérieurs reportés)**

**3 - Budgets annexes EHPAD**

	RECETTES		DÉPENSES		RESULTAT (2)-(4)
	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Prévisions (3)	Réalisations (4)	
<b>Section de fonctionnement</b>					
Mouvements d'ordre	131 700,00	0,00	,00	0,00	
Mouvements réels	7 404 970,68	7 125 038,32	8 673 087,00	8 554 784,40	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>7 536 670,68</b>	<b>7 125 038,32</b>	<b>8 673 087,00</b>	<b>8 554 784,40</b>	<b>-1429 746,08</b>
<b>Total</b>	<b>7 536 670,68</b>	<b>7 125 038,32</b>	<b>8 673 087</b>	<b>8 554 784,40</b>	<b>-1429 746,08</b>

**4 - Résultat consolidé**

	RECETTES		DÉPENSES		RESULTAT (2)-(4)
	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Prévisions (3)	Réalisations (4)	
<b>Section de fonctionnement</b>					
Mouvements d'ordre	698 410,00	557 595,44	1 254 923,00	1 190 935,77	
Mouvements réels	42 690 273,68	37 507 023,17	43 274 500,00	38 277 045,88	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>43 388 683,68</b>	<b>38 064 618,61</b>	<b>44 529 423</b>	<b>39 467 981,65</b>	<b>-1 403 363,04</b>
<b>Section d'investissement (hors EHPAD)</b>					
Mouvements d'ordre	1 264 153,00	1 190 935,77	575 440,00	557 595,44	
Mouvements réels	2 225 483,00	279 674,96	2 909 873,00	1 309 296,87	
<b>Mouvements budgétaires</b>	<b>3 489 636</b>	<b>1 470 610,73</b>	<b>3 485 313</b>	<b>1 866 892,31</b>	<b>- 396 281,58</b>
<b>Total</b>	<b>46 878 319,68</b>	<b>39 535 229,34</b>	<b>48 014 736</b>	<b>41 334 873,96</b>	<b>-1799 644,62</b>

**Centre Communal d'Action Sociale  
Budget principal + Budgets annexes  
Compte Administratif et ERRD 2019**

**DEPENSES**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Prévisions (BP + DM)	Réalizations	%
<b>1 - Budget Principal</b>			
011 Charges à caractère général	4 149 030	3 698 202,48	89,13%
012 Charges de personnel et frais assimilés	7 653 369	7 635 957,17	99,77%
022 Dépenses imprévues	1 300 000	0,00	0,00%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	804 323	752 837,06	93,60%
65 Autres charges de gestion courante	4 092 313	2 409 759,63	58,89%
67 Charges exceptionnelles	3 733 188	2 884 862,94	77,28%
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>21 732 223</b>	<b>17 381 619,28</b>	<b>79,98%</b>
<b>2 - Budgets annexes hors EHPAD</b>			
Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	3 213 079	3 014 120,87	93,81%
Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	8 253 517,6	8 128 211,36	98,48%
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	2 657 516,4	2 389 245,74	89,91%
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>14 124 113</b>	<b>13 531 577,97</b>	<b>95,80%</b>
<b>3 - Budgets annexes EHPAD</b>			
Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 610 250	1 561 047,60	96,94%
Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	5 989 497	5 952 639,62	99,38%
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	1 073 340	1 041 097,18	97,00%
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>8 673 087</b>	<b>8 554 784,40</b>	<b>98,64%</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 529 423</b>	<b>39 467 981,65</b>	<b>88,63%</b>

**INVESTISSEMENT**

Chapitres	Prévisions (BP + DM)	Réalizations	%
<b>1 - Budget Principal</b>			
020 Dépenses imprévues	100 000	0,00	0,00%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	299 000	292 097,80	97,69%
041 Opérations patrimoniales	9 230	0,00	0,00%
20 Immobilisations incorporelles	57 788,4	16 414,80	28,41%
204 Subventions d'équipement versées	562 136	114 897,99	20,44%
21 Immobilisations corporelles	1 499 075,6	830 645,36	55,41%
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>2 527 230</b>	<b>1 254 055,95</b>	<b>49,62%</b>
<b>2 - Budgets annexes hors EHPAD</b>			
13 Subventions d'investissement	267 210	265 497,64	99,36%
16 Emprunts et dettes assimilées	48 940	31 447,14	64,26%
20 Immobilisations incorporelles	21 600	0,00	0,00%
21 Immobilisations corporelles	620 333	315 891,58	50,92%
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>958 083</b>	<b>612 836,36</b>	<b>63,96%</b>
<b>3 - Budgets annexes EHPAD</b>			
16 Emprunts et dettes assimilées	26 500	20 130,49	75,96%
20 Immobilisations incorporelles	36 400	0,00	0,00%
21 Immobilisations corporelles	262 860	182 043,18	69,25%
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>325 760</b>	<b>202 173,67</b>	<b>62,06%</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 811 073</b>	<b>2 069 065,98</b>	<b>54,29%</b>

**Centre Communal d'Action Sociale  
Budget principal + Budgets annexes  
Compte Administratif et ERRD 2019**

**RECETTES**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Prévisions (BP + DM)	Réalizations	%
<b>1 - Budget Principal</b>			
002 Résultats de fonctionnement reportés	4 752 251,69	0,00	0,00%
013 Atténuations de charges	49 748,31	9 548,53	19,19%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	299 000	292 097,80	97,69%
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 723 010	4 048 781,73	108,75%
74 Dotations, subventions et participations	12 826 000	12 866 623,35	100,32%
75 Autres produits de gestion courante	56 990	62 806,18	110,21%
77 Produits exceptionnels	20 900	90 498,11	433,01%
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>21 727 900</b>	<b>17 370 355,70</b>	<b>79,94%</b>
<b>2 - Budgets annexes hors EHPAD</b>			
002 Résultats de fonctionnement reportés	178 724,61	0,00	0,00%
Groupe 1 Produits de la tarification	8 669 630	8 555 367,00	98,68%
Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	2 505 185,39	2 558 675,65	102,14%
Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	2 770 573	2 455 181,94	88,62%
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>14 124 113</b>	<b>13 569 224,59</b>	<b>96,07%</b>
<b>3 - Budgets annexes EHPAD</b>			
Groupe 1 Produits de la tarification	6 805 723,68	6 681 313,46	98,17%
Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	566 547	301 741,99	53,26%
Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	164 400	141 982,87	86,36%
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>7 536 670,68</b>	<b>7 125 038,32</b>	<b>94,54%</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>43 388 683,68</b>	<b>38 064 618,61</b>	<b>87,73%</b>

**Centre Communal d'Action Sociale  
Budget principal + Budgets annexes  
Compte Administratif et ERRD 2019**

**RECETTES**

**INVESTISSEMENT**

Chapitres	Prévisions (BP + DM)	Réalizations	%
<b>1 - Budget Principal</b>			
001 Résultats d'investissement reportés	1 576 060,49	0,00	0,00%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	804 323	752 837,06	93,60%
041 Opérations patrimoniales	9 230	0,00	0,00%
10 Dotations, fonds divers et réserves	41 939,51	40 255,86	95,99%
13 Subventions d'investissement (reçues)	100 000	106 415,00	106,42%
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>2 531 553</b>	<b>899 507,92</b>	<b>35,53%</b>
<b>2 - Budgets annexes hors EHPAD</b>			
001 Excédent ou déficit d'investissement reporté	86 587,72	0,00	0,00%
10 Dotations, fonds divers et réserves	17 012,28	29 886,42	175,68%
13 Subventions d'investissement	355 283	66 103,43	18,61%
16 Emprunts et dettes assimilées	48 600	37 014,25	76,16%
28 Amortissement des immobilisations	450 600	438 098,71	97,23%
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>958 083</b>	<b>571 102,81</b>	<b>59,61%</b>
<b>3 - Budgets annexes EHPAD</b>			
10 Dotations, fonds divers et réserves	20 600	25 285,87	122,75%
13 Subventions d'investissement	79 000	0,00	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	25 500	26 656,54	104,54%
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>125 100</b>	<b>51 942,41</b>	<b>41,52%</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 614 736</b>	<b>1 522 553,14</b>	<b>42,12%</b>

## Annexe 5

### Centre Communal d'Action Sociale Compte Administratif 2019 Action Sociale - Secours

Secours	2018	2019	Evolution
Accueil Crimée - Notre Dame de l'accueil	122 314,48	86 789,57	-29,04%
Aide à l'accès au matériel médicalisé	0,00	834,99	0,00%
Aide à l'accueil de loisir		34 266,00	
Aide à la formation professionnelle	0,00	2 154,00	0,00%
Aide à la garde d'enfant	5 675,12	8 918,33	57,15%
Aide à l'équipement personnel et ménager	0,00	38 689,58	0,00%
Aide à l'hygiène	0,00	43 029,97	0,00%
Aide alimentaire étudiants	25 000,00	23 493,75	-6,03%
Aide au logement	66 943,59	158,00	-99,76%
Aide au logement AMIRU	17 631,14	13 572,78	-23,02%
Aide au paiement facture eau	0,00	2 324,92	0,00%
Aide au paiement facture énergie	900,76	18 873,27	1 995,26%
Aide au permis citoyen	0,00	43 756,25	0,00%
Aide aux frais d'obsèque	8 091,83	6 900,00	-14,73%
Aide aux frais liés à la santé	3 195,38	0,00	-100,00%
Aide aux soins dentaires, optiques, auditifs	0,00	6 108,95	0,00%
Aide aux vacances	0,00	836,00	0,00%
Aide budgétaire	4 213,53	442,39	-89,50%
Aide "coup de pouce" pour entrer dans un nouveau logement	0,00	143,63	0,00%
Aide insertion professionnelle	14 998,18	0,00	-100,00%
Aide location de voiture	2 039,73	2 595,61	27,25%
Aide ponctuelle pour dépasser une difficulté exceptionnelle	0,00	5 886,49	0,00%
Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	0,00	430,00	0,00%
Aide pour se déplacer dans la ville	0,00	8 937,04	0,00%
Aide pour se déplacer dans le cadre d'une démarche en lien avec l'insertion professionnelle	0,00	3 702,37	0,00%
Aide transport humanitaire	2 226,00	1 428,00	-35,85%
Bourse permis de conduire jeune	37 952,25	0,00	-100,00%
Chèques accompagnement personnalisés (Alimentaire)	196 917,55	164 378,63	-16,52%

## Annexe 5

<b>Secours</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution</b>
Couverture santé	198 658.00	223 640.00	12,58%
EPARC - prise en charge	369 473.05	407 999.31	10,43%
Participation FSL	43 066.03	0.00	-100,00%
Prêt - compensation taux d'intérêt	5 238.07	5 551.43	5,98%
Prêts - frais de dossier	7 250.00	6 000.00	-17,24%
Secours d'urgence	29 319.00	0.00	-100,00%
Secours humanitaires	25 696.53	62.39	-99,76%
Soutien à la dépendance	27 295.39	15 631.11	-42,73%
Soutien à la vie quotidienne	7 957.57	0.00	-100,00%
<b>Total</b>	<b>1 222 053,18</b>	<b>1 177 534,76</b>	<b>-3,64%</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20200625-DEL-2020-040-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2020  
Date de réception préfecture : 02/07/2020